

Message de la SWDE : **PFAS dans l'eau distribuée dans votre commune.**

Les informations relatives à la qualité de l'eau, en ce compris celles relatives aux PFAS, sont accessibles dans la rubrique « Qualité de mon eau » de notre site internet (<https://www.swde.be>).

Veillez trouver ci-dessous les informations relatives aux résultats des analyses en PFAS réalisées depuis septembre 2023 (date de démarrage du monitoring régional PFAS) sur l'eau qui vous alimente.

L'eau distribuée a une origine et une qualité différentes suivant les zones de distribution. Votre commune est concernée par les zones 1308, 1321, 16995.

Les rapports en ligne font apparaître les valeurs suivantes pour votre commune :

Zone de distribution (ZDE)	N° ZDE	Alimentations de la zone	Somme des PFAS (ng/l)
NISRAMONT	1308	l'eau traitée du Barrage de Nisramont.	<1
SAMREE	1321	l'eau traitée du captage d'Odeigne.	<1
WIBRIN NOUVEAU	16995	l'eau traitée du captage de Wibrin nouveau.	<1

La qualité de l'eau distribuée dans votre commune répond à la future norme relative aux PFAS (100 ng/l).